Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2007)

Heft: 1736

Artikel: Les travailleurs suisses sont dans l'Europe : dommage que les entreprises, qui idéalisent la prise de risque, restent elles bien frileuses

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024355

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rapprochée fribourgeoise. Au restaurant italien où il invite les 9 parlementaires de son canton, les vins sont généreux. Ils le seront moins, accompagnant une modeste pizza, une fois la réélection assurée.

Cette distance critique avec le milieu auquel on participe est chose rare, et d'autant plus piquante. Mais il faut changer de ton, car Blocher fut élu, mettant fin au régime de concordance, rompant la collégialité, plaçant le peuple au-dessus des lois, bloquant le système.

Dans une deuxième partie est développé ce qui devrait constituer les points forts d'une action politique. La caractéristique de ce programme est la place première faite aux thèses économiques: politique de la Banque nationale, politique conjoncturelle, politique sociale, action syndicale. Les idées fortes: assurer le primat de l'action politique, ne pas séparer le marché du travail de la sécurité sociale.

Mais comment passer du programme théorique à l'action? C'est l'objet de la troisième partie.

Berset et Levrat préconisent un contrat de législature regroupant le PDC, les verts et les socialistes. Là, il faut l'avouer, on reste sur sa faim. Car on imagine mal le PDC, qui occupe actuellement une position centriste, se gauchir au point de faire partie d'une coalition de gauche, qui d'ailleurs, sur la base des chiffres actuels, ne disposerait pas d'une majorité dans les deux Chambres.

On en revient à la question première. Comment définir et comment assurer l'application d'un programme de législature? Doit-il par principe exclure l'UDC? Doit-il être négocié entre les partis avant l'élection du Conseil fédéral? Doit-il être présenté par le Conseil fédéral nouvellement élu et faire l'objet d'un vote engageant la responsabilité du gouvernement? Le débat sur ce nouvel outil politique n'a pas été poussé assez loin, n'est pas assez abouti pour que l'on puisse crier *«Demandez le programme!»*. Il faut une réponse à ces questions préalables selon que l'on veut changer d'ère ou d'erre ou d'air.

Les travailleurs suisses sont dans l'Europe

Dommage que les entreprises, qui idéalisent la prise de risque, restent elles bien frileuses

Albert Tille (15 juin 2007)

La libre circulation des travailleurs entre la Suisse et l'Europe des Quinze est totale. Les contingents qui subsistaient encore sont éliminés depuis le 1er juin. Berne affiche sa satisfaction. Le courage a payé. Selon une étude du Seco, les Européens n'ont pas volé le travail des Suisses. Dans les secteurs où le nombre des immigrés a fortement progressé, les Suisses ont également connu une hausse de l'emploi. Le Seco nie aussi que la concurrence étrangère ait eu un effet modérateur sur les salaires. Difficile à prouver. On ne peut pas cependant oublier que, en dépit d'une conjoncture économique favorable, la progression des salaires est restée fort modeste, si l'on excepte celle de Marcel Ospel ou autres Vasella. Le contingent annuel de 15'300 permis de longue durée, en vigueur jusqu'au mois passé, a été régulièrement épuisé. Avec sa levée, l'immigration pourrait donc connaître une nouvelle progression. Mais le Seco se veut rassurant. Les Européens au bénéfice d'un permis de courte durée, qui sont donc déjà en Suisse, occuperont les emplois fixes disponibles. Ils changeront simplement de statut.

En disant oui à la libre circulation des personnes, les électeurs suisses, en large majorité des salariés, ont

accepté de prendre le risque de participer pleinement aux contraintes, mais aussi aux avantages de la grande Europe. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord avec Bruxelles, 6500 Suisses supplémentaires se sont installés en Europe. Le bilan dressé aujourd'hui montre qu'ils ont eu raison d'être audacieux.

On aimerait que cette prise de risque des salariés serve d'exemple. Les paysans envisagent avec crainte un libre échange agricole qui ferait pression sur leurs prix, mais ouvrirait un énorme marché à leurs spécialités. L'industrie pharmaceutique oppose son veto à une protection européenne des brevets qui pourtant ne met pas en cause ses efforts de recherche. Elle ne veut pas abandonner la stricte protection nationale qui lui assure quelques marges juteuses sur le marché suisse. Par crainte d'atteinte à leur secret, les banques diabolisent l'Europe.

L'économie idéalise la prise de risque. Mais c"est elle qui refuse le défi de l'adhésion à l'Union. Les travailleurs sont dans l'Europe. Les entreprises veulent rester en dehors.

Brevets: protéger le profit plus que la recherche

Le parlement refuse d'écouter chercheurs et assurances maladie

Jean-Daniel Delley (15 juin 2007)

Une nouvelle fois, l'adage selon lequel ce qui est bon pour l'industrie pharmaceutique est bon pour la Suisse trouve confirmation. Après le Conseil national, le Conseil des Etats vient d'adopter la nouvelle loi sur les brevets qui fait la part belle aux multinationales bâloises.

Les mises en garde des chercheurs et des assurances maladie n'ont pas dissuadé les sénateurs d'approuver ce que Christophe Blocher, qui ne manque pas de sens de l'humour, a qualifié de «compromis équilibré». C'est plus particulièrement l'article 8c du nouveau texte qui fait problème. L'entreprise qui fait breveter une séquence de gène protège non seulement la fonction connue de cette séquence au moment du dépôt du brevet, mais encore toutes les fonctions qui seront ultérieurement découvertes. L'exemple le plus connu concerne le brevetage d'un gène signalant un risque élevé de cancer du sein. La firme américaine au bénéfice du brevet a pu bénéficier d'un monopole du test de dépistage de ce type de cancer et fixer un niveau de prix élevé. Elle a pu étendre son privilège au dépistage du cancer de l'intestin, car un chercheur a découvert ultérieurement que ce même gène indiquait également une prédisposition à cette maladie. Lequel chercheur n'a pu faire valoir ses droits.

Cette disposition constitue en quelque sorte un chèque en blanc pour le premier arrivé dans la course aux brevets. Un chèque que sauront faire remplir à leur profit les patrons voraces des entreprises pharmaceutiques.